



Commission Agro-Ecologie

Feuille de route Ecophyto 2

13 décembre 2016





MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

CAE « Ecophyto » du 13 décembre

- 1- **Plan ECOPHYTO national**
- 2- **ECOPHYTO 2 : nouvelle gouvernance régionale**
- 3- **ECOPHYTO 2 : feuille de route régionale**
- 4- **Financement**
- 5- **Conclusion : Calendrier**



Ecophyto National : historique

Directive 2009/128

“utilisation des pesticides compatible avec le développement durable
ré-évaluation des plans nationaux tous les 5 ans minimum.

Grenelle de l'environnement : plan Ecophyto 1 objectif de réduction de
50 % des produits phytopharmaceutiques en 2018

2014 : constat augmentation 5%

Rapport Potier : poursuite de plan doit, engagement financier renforcé
gouvernance révisée,

objectifs de -25 % en 2020 et -50 % en 2025.



Le plan Écophyto National 2 : 6 axes

- 1- **Faire évoluer** les pratiques et les systèmes ;
- 2- Amplifier les efforts de **recherche, développement et innovation** ;
- 3- **Évaluer et maîtriser risques et impacts** des produits phytopharmaceutiques sur la santé humaine et sur l'environnement ;
- 4- **Accélérer la transition vers le « zéro-phyto »** dans les jardins, les espaces végétalisés et les infrastructures ;
- 5- Encourager la **déclinaison territoriale du plan** et renforcer l'appropriation du plan par les acteurs du territoire et des filières ;
- 6- Communiquer et mettre en place une **gouvernance simplifiée.**



Le plan Écophyto National 2 : nouvelles actions

Version 2 proposée = V1 +...

	actions	axes
Les certificats d'économie de produits phytosanitaires (CEPP)	1	1
Agroéquipements et biocontrôle	1	
3000 fermes Dephy ;	2	
30 000 fermes en Agro-écologie...	4	
Indicateurs toxicologiques et « éco-toxicologiques » ;	14	3
Evaluation risques utilisateurs (aménagement équipt)	13	
Référentiel de la protection intégrée	20	5
Réduction collective des usages ;	21, 22, 23	
Phytopharmacovigilance	10	
Mécanisme de couverture assurance des risques (étude)	26	
Nouvelle gouvernance (commission agro-éco)	29	6
Mobilisation des moyens financiers	30	





MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

CAE « Ecophyto » du 13 décembre

- 1- Plan ECOPHYTO national
- 2- ECOPHYTO 2 : nouvelle gouvernance régionale
- 3- ECOPHYTO 2 : feuille de route régionale
- 4- Financement
- 5- Conclusion : Calendrier



Ecophyto 2 : nouvelle gouvernance régionale

- **Organisée par le préfet de région**
- **Commission agro-écologie CAE**

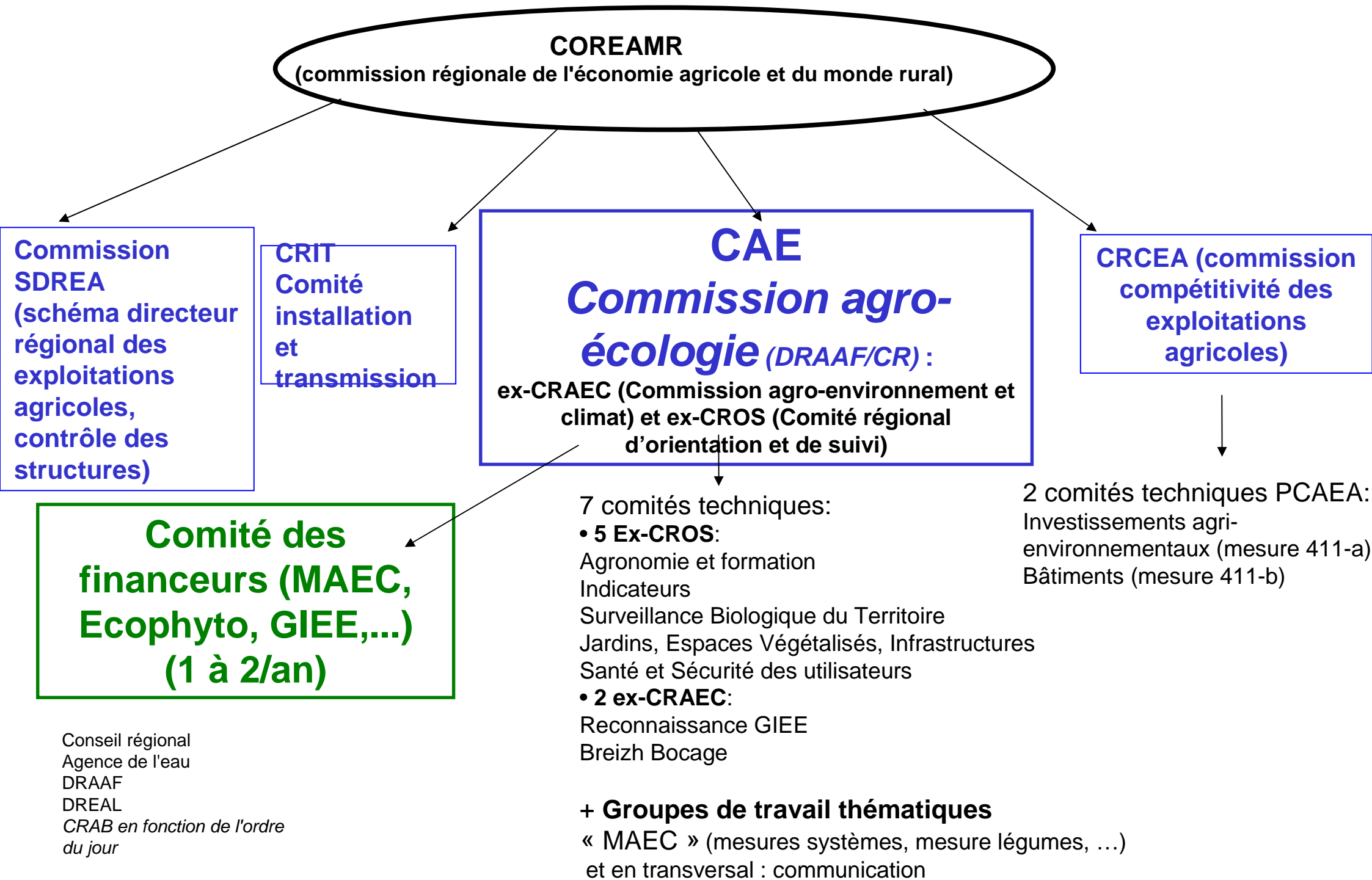
Composition : ensemble des parties prenantes : services de l'Etat, CR, AELB, organismes agricoles (syndicats, etc...) organismes de développement agricole, association protection nature,

Coprésidence Etat - Conseil Régional

- définit les orientations stratégiques régionales ;
- valide les orientations des appels à projets ;
- assure le suivi des actions



Proposition Schéma organisationnel CAE



Ecophyto 2 : nouvelle gouvernance régionale

● Comité des financeurs

Etat,

Agence de l'eau,

Conseil Régional, ..

autres financeurs (décideurs) : CRAB

- Gère la mécanique financière
- Facilite la coordination entre financeurs
- Rend-compte et informe la CAE (tableau emplois-ressources)



Les membres de la CAE : 24 structures présentes en CROS et en CRAEC

COMMISSION AGRO-ECOLOGIE

STRUCTURES:
Préfecture de Région SGAR - MIRE
Conseil Régional de Bretagne
DRAAF
DREAL
Agence de l'Eau Loire Bretagne
Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne
Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine
Conseil Départemental des Côtes d'Armor
Conseil Départemental du Finistère
Conseil Départemental du Morbihan
Direction Départementale des Territoires et de la Mer 22
Direction Départementale des Territoires et de la Mer 29
Direction Départementale des Territoires et de la Mer 35
Direction Départementale des Territoires et de la Mer 56
Coop de France Ouest
Négoce Ouest
FRAB
FRCIVAM (Fédération Régionale des Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural)
Eau et rivières de Bretagne
Bretagne vivante
FRSEA
JA
Coordination Rurale
Confédération paysanne
(ASP) *

* ASP présente seulement en CRAEC

Les membres de la CAE :

19 structures présentes en CROS et absentes de la CRAEC
à inviter pour la CAE dans sa formation thématique Ecophyto

ARS
ARVALIS
ATBVB (association des techniciens des bassins versants de Bretagne)
CERAFEL
CRODIP
DIRECCTE (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence et de la Consommation, du Travail et de l'Emploi)
EDT (entrepreneurs des territoires)
FRCUMA Ouest
FREDON Bretagne
FRGEDA
GIE Elevages - commission apicole régionale de Bretagne
INRA
Maison de la Consommation et de l'Environnement (MCE) de Rennes
MSA d'Armorique
MSA des Portes de Bretagne
TERRES INOVIA (Ex CETIOM)
UFC Que Choisir
UIPP (Union des Industries de la protection des plantes)
UNILET



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

CAE « Ecophyto » du 13 décembre

- 1- Plan ECOPHYTO national
- 2- ECOPHYTO 2 : nouvelle gouvernance régionale
- 3- ECOPHYTO 2 : feuille de route régionale
- 4- Financement
- 5- Conclusion : Calendrier



Écophyto 2 : feuille de route régionale

Elle s'appuie sur :

- un diagnostic régional (note de suivi bilan 2008-2014) identifiant les spécificités régionales,
- des enjeux et objectifs régionaux partagés
- des actions prioritaires à conduire : fiches actions



Écophyto 2 : feuille de route régionale

Respect de certains principes

- Intégrer **toutes les actions** (certiphyto, SBT, MAEC, etc...) et **acteurs**
- Favoriser des actions en **tache d'huile** (actions transversales) notamment : **engagement des 30 000** dans la transition agro-éco avec diffusion **des résultats DEPHY** et mise en application concrète
- **Entreprise agricole** est la principale bénéficiaire : investissement, conseil
- Prioriser des actions :
 - Appui à **l'investissement**, ...
 - Réduction des herbicides
 - zones sensibles captages prioritaires
- Assurer **la cohérence entre les différents plans** (PDRB, PRSE,...)



Écophyto 2 : feuille de route régionale

Outils de suivi

Prévoir l'évaluation des actions,
Identifier et suivre des indicateurs de réduction de
l'utilisation des PP (NODU, QSA, IFT, etc... et CEPP)

Modalités de mise en oeuvre:

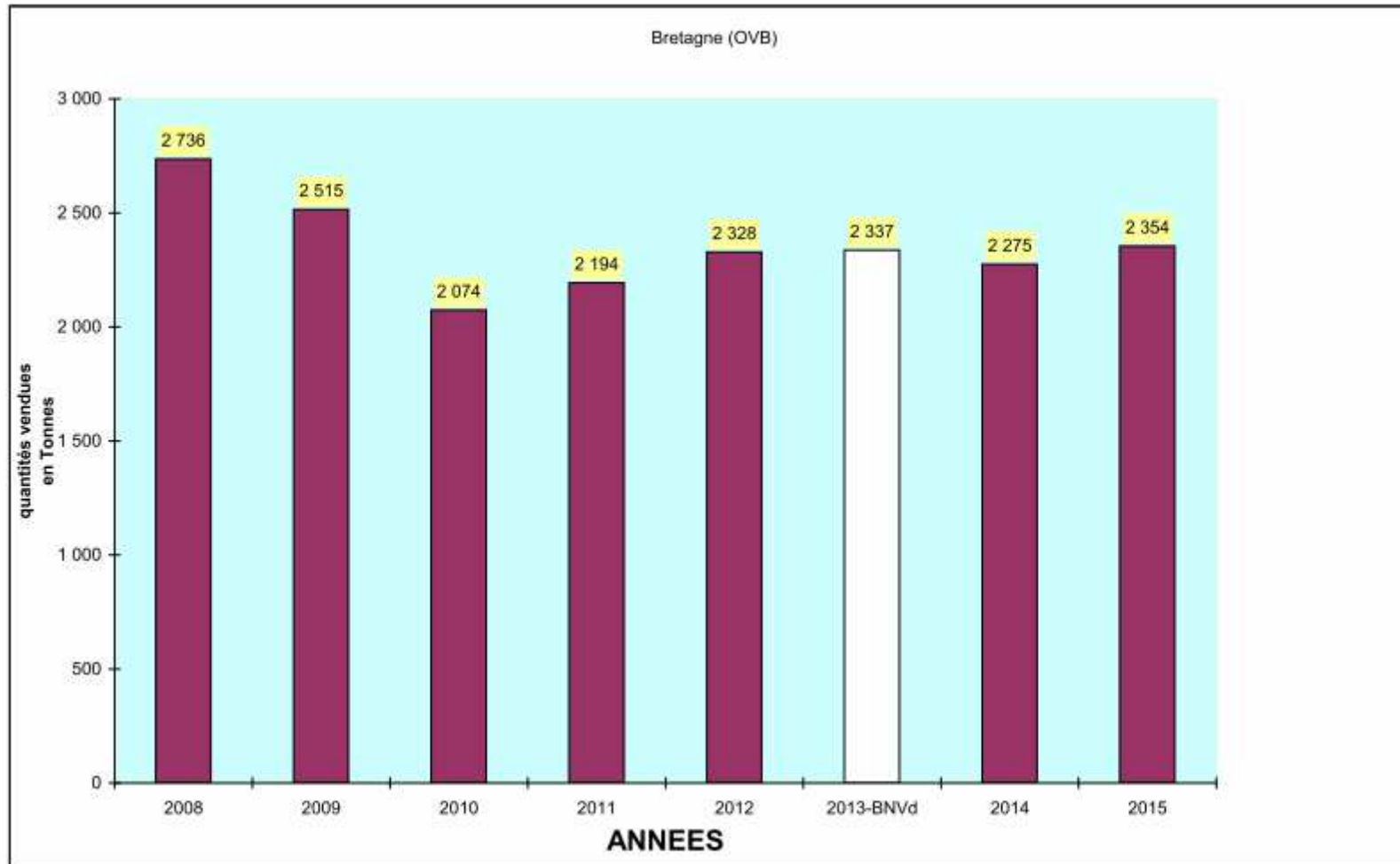
AAP (appels à projets) ou AAPP (appels à propositions
de programmes d'accompagnements ou
d'investissements régionaux)



Bilan des actions régionales ECOPHYTO 1

Réseaux de fermes DEPHY	12 (10 polyculture / élevage et 2 légumes industries) – 4 arrêts (2 légumes et 1 poly)
Stations expérimentales DEPHY	8
Bulletins de surveillance du végétal	6 filières : grandes cultures, pommes de terre, légumes industries, légumes frais, arboriculture, plantes ornementales ZNA 30 cultures suivies 180 observateurs 140 BSV / an
Formations	47 centres de formation habilités 40 000 certiphytos (dt 26 500 exploitants agricoles)
Agrément	800 entreprises
Zones non agricoles (ZNA)	120 communes « Zéro phyto » 600 communes (1/2 Bretagne) charte de désherbage 1322 vendeurs de jardinerie formés aux techniques alternatives 65 % du territoire couvert par la charte jardiner au naturel (jardiniers amateurs)
Observatoire régional des ventes	Collecte des ventes auprès de 16 coopératives, 67 négociants
Suivi qualité de l'eau	10 points réseau CORPEP (valorisé / BV et SAGE)

Evolution des ventes QSA en Tonnes



Étapes et échanges pour l'élaboration de la feuille de route

2014: concertation ensemble des partenaires régionaux sur bilan actions V1 et propositions pour un plan national V2

Octobre 2015: information ensemble des membres du CROS nouvelle version Plan

Janvier 2016: 1^{ère} rencontre avec la CRAB pour proposition action

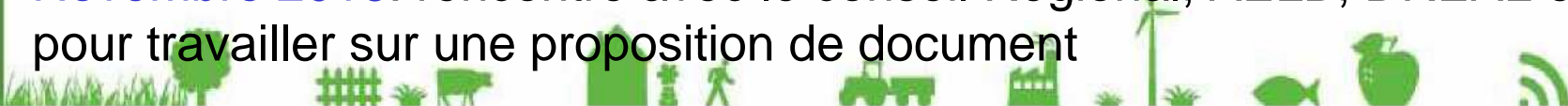
Mars 2016: réflexions multilatérales sur le fonctionnement des commissions

Juillet 2016: Circulaire ministérielle feuille de route

Septembre 2016: rencontre avec le conseil Régional, AELB, DREAL et CRAB

Octobre 2016: commission Agronomie- sollicitation de chaque partenaire pour des propositions

Novembre 2016: rencontre avec le conseil Régional, AELB, DREAL et CRAB pour travailler sur une proposition de document



Les propositions d'actions Écophyto 2

Zones agricoles: 7 enjeux, 22 actions

A-1 : Accompagner les agriculteurs dans l'agro-écologie
DEPHY et collectifs d'agriculteurs

A-2 : Encourager le déploiement de nouveaux outils

A-3 : Améliorer le réseau de surveillance biologique du territoire (RSBT)

A.4 : Réduire l'utilisation des herbicides

A-5 : Garantir la compétence des acteurs

A-6 : Sécuriser les utilisateurs

A-7 : Assurer la cohérence des actions sur les territoires
captages prioritaires « phyto », échelle des bassins versants



Écophyto II : recueil des propositions d'actions

A-1 : **Accompagner les agriculteurs** dans l'agro-écologie

Capitaliser l'expérience DEPHY

Valoriser les enseignements de DEPHY

- Au sein des structures qui portent un réseau DEPHY
- via les groupes
- via le Certiphyto
- en entretenant une information régulière autour de DEPHY

Rattacher DEPHY aux territoires

- Porter à connaissance / intégrer DEPHY aux programmes de bassins versant
- Proposer des opérations communes BV / DEPHY
- Conforter le lien avec l'enseignement agricole

Renforcer le lien DEPHY FERME et DEPHY EXPE

- Proposer des rencontres régulières
- Envisager un nouveau projet EXPE répondant aux questions posées par les FERME



Écophyto II : recueil des propositions d'actions

A-1 : **Accompagner les agriculteurs** dans l'agro-écologie

Accompagner des collectifs d'agriculteurs dans l'agro-écologie

- **Elaborer un cahier des charges régional pour le dispositif « 30 000 »**
- **Accompagner les groupes dans leur action collective**
- **Valoriser les résultats des collectifs**



Écophyto II : recueil des propositions d'actions

A-2 : Encourager le **déploiement de nouveaux outils**

Généraliser les agroéquipements

- Rendre accessible l'ensemble des matériels permettant la réduction des phytos via le PCAE, y compris en individuel
- Revoir la liste de matériel si nécessaire

Accompagner la prise en main des agroéquipements

- Proposer un accompagnement individuel
- Rédiger puis diffuser des fiches pratiques « choix matériel / réglages / prise en main »

Proposer des appels à projets R&D régionaux

pour répondre aux besoins sur des thématiques telles que détection au champ, développement de matériel spécifique, etc.



Écophyto II : recueil des propositions d'actions

A-3 : Améliorer le réseau de **surveillance biologique** du territoire

Elever le niveau d'observation en mobilisant les acteurs

- Relancer la dynamique en insistant sur la nécessité de régularité des observations
- Renforcer l'implication des lycées agricoles et des agriculteurs
- Préciser les engagements dans un contrat clair

Adosser au réseau SBT un dispositif « émergence de problèmes »

En grandes cultures notamment, s'appuyer sur des observations de parcelles flottantes par des conseillers et agriculteurs sentinelles

Renforcer l'effort de communication sur les techniques alternatives et le biocontrôle

Renforcer le lien BSV / conseil

- Etablir des échanges plus réguliers avec la distribution

Valoriser les résultats régionaux du suivi « Effets non intentionnels »



Écophyto II : recueil des propositions d'actions

A-4 : Réduire l'utilisation des herbicides

Comprendre et réduire l'utilisation de glyphosate

- Rendre disponible les données du suivi qualité de l'eau pour cette molécule
- Réaliser une étude territoriale pour préciser son usage
- Evaluer l'utilisation de glyphosate en TCS
- Promouvoir les solutions alternatives et actualiser le document régional sur le bon usage du glyphosate

Promouvoir les leviers d'action pour la maîtrise des vivaces

- Aller chercher les expériences réussies : DEPHY, bio, etc.
- Identifier les règles de décision et les diffuser
- Mettre en avant les leviers « systèmes »

Réduire les risques de résistance aux herbicides

- Mettre en place un suivi régional des résistances : identifier les secteurs touchés et réaliser une cartographie fine
- Renforcer la communication

Accompagner le retrait de l'isoproturon



Écophyto II : recueil des propositions d'actions

A-5 : Garantir la **compétence** des acteurs

Mettre en œuvre le Certiphyto II en région

Proposer des formations complémentaires au certiphyto

Renforcer les connaissances et acquis sur les techniques alternatives, approche systèmes, ...

Proposer des formations complémentaires à la formation initiale

- Proposer une formation spécifique aux jeunes en complément du diplôme équivalent au certiphyto
- Présenter les systèmes de pulvérisation en formation initiale
- Créer une mallette pédagogique (manipulation des produits, des semences, etc...)



Écophyto II : recueil des propositions d'actions

A-6 : **Sécuriser** les utilisateurs

Maintenir l'effort de communication vers les utilisateurs

Aborder en particulier la manipulation des semences traitées



Écophyto II : recueil des propositions d'actions

A-7 : Assurer la cohérence des **actions sur les territoires**

Agir en amont des captages prioritaires « phyto »

- Déployer des actions volontaires, dont des diagnostics (aquasite et DPR2), en amont des prises d'eau afin de diminuer les transferts ponctuels et diffus
- Faire le lien avec les programmes existants (breizh bocage et PCAE)

Agir à l'échelle des bassins versants

- Consolider les partenariats et relations de travail entre animateurs de BV et les distributeurs par la valorisation de l'observatoire des ventes en lien avec la qualité de l'eau
- Apporter des éléments de connaissance pour poursuivre le déploiement des techniques alternatives
- En cas d'accompagnement individuel, réaliser un diagnostic d'exploitation qui comprend le diagnostic aquasite ou le DPR2.



Les propositions d'actions Écophyto 2

JEVI: 6 enjeux, 18 actions

J-1 : Accompagner à la mise en œuvre de la **loi Labbé**

J-2 : Accompagner les collectivités vers le **0 Phyto**

J-3 : Accompagner les particuliers vers le **jardinage au naturel**

J-4 : Accompagner les professionnels **prestataires**

J-5 : Sensibiliser les usagers à **l'entretien des espaces privés** (entreprises, exploitations agricoles) et des **voies de communication**

J-6 : Améliorer les connaissances et rechercher des **méthodes alternatives**



JEVI: quelques propositions d'actions majeures

J-1 : Accompagner à la mise en œuvre de [la loi Labbé](#)

Enjeu : Loi Labbé= interdiction de l'usage de produits phytosanitaires (sauf produits AB, biocontrôle, « faible risque »)

Actions : **Informer** :

les collectivités (interdiction dès 2017) → plaquette janvier 2017

les particuliers (interdiction dès 2019) → communication d'envergure en 2018

Financements : appel à communication Ecophyto, AELB et CRB

J-3 : Accompagner les particuliers vers [le jardinage au naturel](#)

Enjeu : Dynamique depuis 2005, à amplifier dans le contexte de la Loi Labbé.

Action : **Mettre en place une stratégie de communication sur le jardinage au naturel**

→ offrir des solutions aux particuliers pour appliquer la Loi Labbé



JEVI: quelques propositions d'actions majeures



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

J-2 : Accompagner les collectivités **vers le 0 Phyto**

Enjeu : 191 communes « 0 Phyto », un engagement qui va au-delà de la loi Labbé

Objectif : Amplifier le nombre de communes engagées grâce aux partages d'expériences

Action : Mise en place d'un réseau de communes DEPHY

→ réseau de communes souhaitant atteindre le « 0 phytos »

→ diffusion des enseignements à l'intérieur ET à l'extérieur du réseau

Financements : AELB, CRB



JEVI: quelques propositions d'actions majeures

J-4 : Accompagner les professionnels prestataires

Enjeu : les paysagistes ne sont pas concernés par la Loi Labbé et de manière générale sont peu sensibilisés sur l'usage des produits phytosanitaires

Action : informer sur la réglementation, les alternatives, les bonnes pratiques...

J-5 : Sensibiliser les usagers à l'entretien des espaces privés (entreprises, exploitations agricoles) et des voies de communication

Enjeu : les efforts réalisés pour la réduction de l'usage des pesticides pour l'entretien des voies de communication (routes, voies ferrées, ...) sont peu connus

Action : informer sur les pratiques de gestion des voies de communication

J-6 : Améliorer les connaissances et rechercher des méthodes alternatives

Enjeu : les communes en « 0 Phyto » ont besoin de solutions alternatives ainsi que d'itinéraires techniques testés pour la gestion des terrains sportifs sans produits phytosanitaires

Action : Expérimentation sur la gestion des terrains sportifs



Les indicateurs globaux

- Poursuivre l'observatoire des ventes et optimiser les résultats
- Maintenir le réseau CORPEP et collecter les données des bassins versants
- Augmenter le suivi de la qualité de l'air
- Suivre le nombre de CEPP en Bretagne
- Valoriser les enquêtes statistiques, les inspections SRAL, les contrôles pulvérisateurs
- Suivi des actions de la feuille de route et bilan annuel

Les indicateurs des actions

- Suivi des actions de la feuille de route et bilan annuel

Comité indicateurs : nouveaux indicateurs des actions de la feuille de route



CAE « Ecophyto » du 13 décembre

- 1- Plan ECOPHYTO national
- 2- ECOPHYTO 2 : nouvelle gouvernance régionale
- 3- ECOPHYTO 2 : feuille de route régionale
- 4- Financements
- 5- Conclusion : Priorités et calendrier



Les financements participant à la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires et de leurs impacts

Près d'1,7 M€ pour des actions régionales pour l'amélioration de la qualité de l'eau pilotées par le CRB et l'AELB

Pour les actions agricoles : environ 900 000 €

Pour les actions en JEVI : environ 800 000 €

Près de 124 M€ d'engagements sur 5 ans (soit une moyenne de 25 M€ /an) pour les actions MAEC et CAB d'accompagnement aux modifications de systèmes d'exploitation

Avec 2700 exploitants engagés



Financement ECOPHYTO 1

41 M€ national via l'ONEMA : actions « structurantes »

environ 1M d'€ pour la Bretagne

Délégation à l'ONEMA/AFB pour un montant plafonné

- ❖ Réseaux BSV : 480 000 € (CRAB, FREDON, Unilet, Bretagne plants, ...)
- ❖ ENI: 45 000 € (CRAB, FREDON, Bretagne Vivante, ...)
- ❖ AAP communication/santé-sécurité: 55 000 €
- ❖ Animation Ecophyto (CRAB) : 60 000 €
- ❖ Animations DEPHY fermes:
 - 360 000 € pour les Ingénieurs régionaux
 - + 60 000 € pour les Ingénieurs Territoriaux



Financement ECOPHYTO 2 : ECOPHYTO 1 +...

30 M€ via les agences de l'eau

environ 1,3 M d'€ pour la Bretagne

- * 2016 : soutien à l'agriculture biologique
(proposition AELB – accord Préfet de Région et Président
Conseil Régional)
- * 2017 – 2021 : selon les priorités de la feuille de route



Propositions de priorités et de financements

Priorités pour financements sur enveloppe régionale Ecophyto :

A1 : Accompagnement 10 réseaux fermes 30 000 / an

AELB : 2017 : 150 000€ - 2018 : 300 000€ - 2019 : 450 000€

A2 : Nouveaux outils avec **une stratégie régionale d'investissement en agro-fourniture** matériel de précision

AELB : 1,2 à 0,9 M€

Autres priorités hors enveloppe régionale Ecophyto :
domaine agricole et JEVI

A7 : Actions territoriales sur les captages prioritaires et BV

J1 à J6 : Ensemble des actions JEVI

AELB : 130 000 € en sus des enveloppes budgétaires
programmées





MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

CAE « Ecophyto » du 13 décembre

- 1- Plan ECOPHYTO national
- 2- ECOPHYTO 2 : nouvelle gouvernance régionale
- 3- ECOPHYTO 2 : feuille de route régionale
- 4- Financement
- 5- Conclusion : Calendrier



Calendrier

Envoi de la feuille de route validée au ministère de l'agriculture (DGAL) : 31/12/2016

Comité des financeurs : 1^{er} trimestre 2017 pour définir le plan de financement

Comité indicateurs : 1er trimestre 2017 pour préciser les indicateurs par fiche action

Autres comités techniques : courant 2017

CAE configuration «ecophyto » : dernier trimestre 2017





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Merci de votre attention

agriculture
gouv.fr
alimentation
gouv.fr

